



Activités enfance jeunesse SIAJE **REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022 (document 2/2)**

Les activités du SIAJE fonctionnent toute l'année le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires (sauf Noël). Pour chaque période, un programme d'activités sera proposé. Le SIAJE accueille les enfants de 2½ ans (scolarisés) à 17 ans, répartis différemment les mercredis des vacances.

ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires:

- **pour l'année scolaire 2020/ 2021 (mercredis et petites vacances scolaires):**
LE MATIN : 7H30-9H30 / LE MIDI : 12h/ L'APRES MIDI : 13H30-14H / LE SOIR : 17H-18H30
- **pour l'été 2021 :**
LE MATIN : 7H30-9H30 / LE SOIR : 17H-18H30

L'accueil de loisirs ouvre ses portes à 7h30, il est obligatoire d'amener votre enfant jusqu'au lieu de prise en charge.

L'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en dehors de l'enceinte du centre si un enfant est seul.

Les portails seront fermés à partir de 9h30 et à 14h30. Ils seront réouverts à partir de 12h, 13h30H et 17H.

Transport : Un système de transport sera organisé par mini bus ou bus. Le Coût sera compris dans le prix de journée. Cette liaison concernera les enfants d'Hirel et de la Fresnais qui iront à l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances à St Méloir des Ondes. **Sous réserve des conditions sanitaires.**

Tous les enfants seront accueillis à St Méloir des ondes .

Les horaires des navettes **pour les mercredis et petites vacances scolaires** seront les suivants :

Navette La Fresnais Atelier du Marais les mercredis et les petites vacances: le matin de 7h30 à 9H / le soir de 18h00 à 18h30, sur inscription.

L'été 2021, un fonctionnement avec **arrêt de bus** (idem à une ligne de bus régulière) est mis en place, les horaires sont les suivants :

8h30 - 17h45 - parking de l'atelier du marais à La Fresnais.

8h45 - 17h30 – place de l'église à Hirel.

Le service est maintenu si un nombre minimum d'enfants est atteint.

Les Activités :

Les activités seront adaptées à chaque tranche d'âge selon les rythmes, les besoins des enfants. Les enfants auront des animateurs référents afin de permettre la mise en confiance et l'espace sera aménagé de façon à créer des repères. Des sorties ou activités extérieures pourront s'ajouter au programme quotidien. Dans ce cas, le nombre de places ouvertes par période sera limité.

Un programme de chaque période sera en ligne sur notre site.

Restauration : les repas seront confectionnés au restaurant scolaire à St Méloir Des Ondes. Le goûter est fourni. En cas d'allergie alimentaire, vous devez nous fournir un document officiel de votre médecin.

L'encadrement : L'équipe sera à votre écoute. Ne pas hésiter à la solliciter si vous avez des idées ou des remarques. Prenez le temps de déposer ou de reprendre votre (vos) enfant(s) afin d'échanger avec l'équipe, cela ne pourra être que bénéfique pour chacun.

Sécurité, hygiène : L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un enfant. Si votre enfant a un traitement médical, il faudra obligatoirement nous fournir la prescription médicale indiquant la posologie de chaque médicament, signée du médecin.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions d'hygiène.

- ✿ Pour les moins de 5 ans, merci de prévoir systématiquement des vêtements de rechange, ne pas oublier le DOUDOU, avertir si la sieste est recommandée.
- ✿ Veiller à ce que votre enfant porte une tenue vestimentaire adéquate lui permettant de jouer sans craindre de se salir !
- ✿ Il est important de nous signaler toute information concernant votre ou (vos) enfant(s) afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.

ANIMATIONS ET SEJOURS PRE-ADOS ET ADOS

Un programme spécifique pour chaque période de vacances est mis en place et disponible sur le site internet du SIAJE.

Un système de transport est proposé sur inscription. Les horaires sont proposés en fonctions des activités et précisés sur les programmes d'activités.

INSCRIPTION ET FACTURATION

Tarif :

Le tarif sera appliqué en fonction du quotient familial.

Pour les sorties et activités exceptionnelles, un supplément sera demandé (variable selon l'intitulé et indiqué sur le programme).

Les tarifs peuvent être réévalués en cours d'année. Ils ne l'ont pas été en 2021.

Une réduction d'impôt peut être accordée pour les frais de garde d'enfants de moins de 6 ans dans la limite de 50% des dépenses. Seuls les frais de garde sont éligibles. Sont exclus les frais de nourriture et autres frais.

Une pénalité de 5€ par ¼ d'heure dépassant l'horaire de fin sera appliquée.

Inscription : Les pré-inscriptions sont effectuées sur le portail familles et validées par la structure. Vous pouvez consulter la réponse à cette demande via la rubrique Inscriptions. **Une pré-inscription effectuée sur le portail famille est définitive (ne peut pas être modifiée ou annulée) et est facturée.**

Facturation : la facture pourra être acquittée en numéraire, par ticket CESU, par chèque vacances ou par chèque bancaire libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC. **Le règlement par virement ou prélèvement bancaire, via le portail famille, est privilégié.**

ATTENTION : les factures sont envoyées par mail. Merci de bien vérifier votre messagerie.

L'inscription à une quelconque animation organisée dans le cadre du SIAJE sous entend l'acceptation sans réserve de ce règlement et de toutes autres conditions spécifiques précisées par ailleurs.

Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du Centre durant les activités, cependant le SIAJE informe les responsables légaux des mineurs concernés, leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent (réf Art.L227-5 du code de l'action sociale et de la famille)

Nom et prénom

Pour l'enfant :

Fait à le

Signature des parents « lu et approuvé »